



## **RENSEIGNEMENTS EN VUE DE LA** **LA DECLARATION DE NAISSANCE**

(Pièces à fournir)

1. Attestation ou certificat d'accouchement (hôpital)
1. Pièce d'identité du père
1. Pièce d'identité de la mère
1. Remplir le formulaire de déclaration de naissance (à la Mairie)

**N.B** : L'établissement de l'acte de naissance n'est gratuit que si les parents se présentent dans un délai de trois (3) jours après la naissance.

Passé ce délai, ils sont tenus de se diriger au tribunal pour l'obtention d'un jugement autorisant une transcription sur les registres de l'état civil de la Mairie.